

Journées techniques Vipères 2026

Atelier 4 – Activités d’exploitation et vipères : comment intégrer la préservation de la biodiversité dans ces projets ? (06/05/2026)

Compte-rendu

Animateurs : Michaël Guillon (Cistude nature) & Alix Michon (LPO Bourgogne-Franche-Comté)

Nombre de participants : 40

Résumé

Les espaces de déprise constituent des habitats favorables aux vipères. Pourtant, le développement des énergies renouvelables (Loi APER) constitue un facteur d’implantation de nombreux projets tels que les parcs photovoltaïques, qui doivent être menés de manière à concilier la transition énergétique tout en limitant les impacts sur la biodiversité. Par ailleurs, d’autres projets d’exploitation telles que les carrières peuvent également constituer une menace pour les populations de vipères.

L’objectif de cet atelier est d’explorer cette problématique afin d’identifier des leviers d’actions permettant une meilleure prise en compte des enjeux liés aux vipères dès la planification des projets.

Présentation

La problématique à explorer sous tous les angles est donc la suivante :

Populations de vipères VS Exploitation de territoires « naturels » favorables pour ENR & extraction de granulats.

Les objectifs sont les suivants :

- Identifier les **manquements actuels** à toutes les étapes des projets : de la phase de diagnostic herpétologique (existant ou non), leur robustesse, etc. jusqu’aux mesures d’accompagnement de projets pour limiter les impacts (éviter, réduire, compenser).
- Identifier les **leviers d’action** pour une meilleure prise en compte des enjeux reptiles à toutes les étapes des projets (y compris « notre utopie » de bonne prise en compte des enjeux herpétologiques dans les projets).

Un retour d’expérience a d’abord été présenté au sujet d’une autorisation préfectorale d’une extension de carrière dans une zone où le bureau d’études n’a pas détecté la Vipère péliade dont la présence a été avérée par la suite par les herpétologues d’une association (LPO BFC). Pour ce REX, les étapes déployées pour une meilleure prise en compte de l’enjeu Vipère péliade ont été les suivantes :

1) Porter à connaissance de l’existence de l’enjeu au carrier et au services espèces protégées de la DREAL pour trouver une solution de prise en compte de cet enjeu non considéré tout en conservant le projet d’extension du carrier.

2) Financement puis développement d’un cahier des charges d’accompagnement herpétologique co-construit entre herpétologue de l’association et carrier pour les 5 phases d’extension à venir dans les 25 ans comprenant :

- de la mise en sécurité des populations de reptiles avant les étapes de décapage de l’horizon superficiel de sol ;
- de la récréation de microhabitats favorables aux reptiles sur les merlons définitifs ;
- une convention (association, carrier, ONF, commune) de gestion d’habitats favorables au maintien de la station forestière de Vipère péliade contiguë à la limite d’extension sur toute la durée d’exploitation.

3) Financement par le carrier de l'association herpétologue à chaque nouvelle phase pour la mise en application des mesures de l'accompagnement herpétologique.

Le présent atelier s'est ensuite déroulé en deux temps correspondant à deux sous-ateliers. Le sous-atelier 1 visait à faire identifier à l'assemblée les limites et manquements connus/vécus par les participants aux différentes étapes des dossiers (avant/pendant/après exploitation). Le sous-atelier 2 visait quant à lui à faire travailler en détail les solutions et leviers d'actions vis-à-vis de ces limites avec un premier temps d'échange collectif puis un temps dédié à un travail en groupes plus restreint, autour de quatre problématiques complémentaires.

Un premier temps d'échange commun

Sur le premier temps collectif, les participants ont été invités à identifier les limites et manquements à la prise en compte des enjeux de préservation des vipères et plus globalement des enjeux écologiques, dans 3 sections :

- **Les problèmes dans les différents types de procédures initiales** (loi sur l'eau, Natura 2000, dossier de défrichement, urbanisme, évaluation environnementale, etc.) : un consensus fort a été identifié, en termes de limites identifiées, notamment sur la partie **évaluation environnementale** (ce point a fait l'objet d'un groupe de travail en seconde partie d'atelier – sous-atelier 2, groupe 1).
- **Les manquements/limites dans la démarche ERCA** (démarche de faisabilité, pré-diagnostic, évaluation des enjeux, etc.) : les manquements liés au **diagnostic de l'état initial** ont fait le plus consensus (ce point a fait l'objet d'un groupe de travail en seconde partie d'atelier – sous-atelier 2, groupe 2).
- **Les manquements dans l'évaluation des enjeux** (rareté, patrimonialité, protection des espèces, etc.) : le troisième sous-groupe s'est constitué autour des limites de l'évaluation de la protection des habitats et des espèces (– sous-atelier 2, groupe 3).
- Un quatrième groupe s'est constitué en réunissant deux autres thématiques pour lesquelles de nombreux participants identifiaient également des manquements : **l'évaluation des enjeux et des impacts résiduels** (– sous-atelier 2, groupe 4).

Un second temps d'échange en groupes

La seconde partie de l'atelier, en quatre sous-groupes, s'est ainsi penchée sur l'identification des leviers d'actions pour pallier ces problèmes :

- **Evaluation environnementale** : le premier point mis en avant est la nécessité d'anticiper au maximum les étapes et délais et de prévoir un cahier des charges d'accompagnement herpétologique adapté. Le groupe a proposé la rédaction d'un guide standardisé visant à déterminer la présence d'habitats favorables aux populations de reptiles et comprenant notamment un protocole standardisé pour le diagnostic et le suivi des reptiles. Une notion de responsabilité devrait lui être associée en cas de non-respect de la méthode. Ce guide pourrait être réalisé par la SHF et ses coordinateurs régionaux pour tout porteur de projets, services instructeurs et bureaux en charge des expertises. L'enjeu de pérenniser le foncier dès la phase d'évaluation a été soulevé.
- **Diagnostic de l'état initial** : l'idée de produire une note de cadrage national via la SHF pour poser une base commune de ce qu'est un état initial, avec une consultation systématique des acteurs concernés, des données existantes et des experts locaux (dans le but d'obtenir une analyse bibliographique la plus étoffée possible), a été identifiée. Il a été jugé important de former les services instructeurs à la bonne prise en compte des

reptiles dans les dossiers instruits pour harmoniser les réponses apportées entre services instructeurs. Une autre idée complémentaire, a porté sur la proposition d'une formation standardisée proposée aux bureaux d'études par les experts régionaux et la SHF afin d'obtenir l'établissement d'une liste de bureaux d'études formés et disposés à répondre de manière adéquate aux enjeux liés aux reptiles. Ces structures pourront par exemple être identifiées sur les portails internet des DREAL régionales.

- **Protection des habitats** : l'enjeu de formation est à nouveau ressorti, notamment vis-à-vis d'améliorer les connaissances sur la définition des microhabitats favorables aux populations locales de reptiles et leur gestion (formation créée et dispensée par la SHF et ses coordinateurs régionaux pour toutes les structures concernées par les dossiers). Nous devons aussi harmoniser la connaissance avec la création de protocoles standardisés (protocoles créés par la SHF et ses coordinateurs régionaux pour toutes les structures concernées par les dossiers).
- **Evaluation des enjeux et des impacts résiduels** : sur l'**évaluation des enjeux**, la responsabilité locale est souvent mal identifiée et met en avant un besoin d'augmenter la fréquence de ré-évaluation des Listes rouges pour mieux définir la responsabilité locale par site. Par ailleurs, le dire d'experts doit être systématiquement pris en compte. L'idée d'une liste a émergé pour identifier les référents taxonomiques locaux sur les sujets concernés. Enfin, le besoin d'uniformiser la prise en compte des enjeux dans l'emprise directe et indirecte des sites est apparu (une espèce non identifiée sur un habitat jugé favorable peut être présente en zone adjacente, et a donc une haute probabilité de présence sur le site sur une autre période). La notion d'enjeux potentiels forts à défaut d'enjeux avérés suite à la détection d'espèces est également cruciale pour la définition de mesures en faveur des reptiles à déployer.

Sur l'**évaluation des impacts résiduels**, il manque des retours d'expérience sur la translocation d'individus, réintroduction, la captivité et les résultats et suivis associés. Ces REX faciliteraient la proposition aux clients de méthodes de travail qui ont fait leurs preuves. Un point de vigilance a été noté sur la réalisation de mesures conservatoires dans des milieux fonctionnels et leurs impacts négatifs. Globalement, les étapes d'analyse des données doivent être mieux anticipées.

Enfin, des réflexions pourraient être menées à propos des mesures correctives pour prendre en compte l'évolution des milieux et des espèces présentes au cours du temps afin d'adapter/revoir les actions déployées au cours du temps.

Ces premiers éléments de réflexion pourront être utilisés dans le cadre de la mise en œuvre des actions de conservation et gestion du PNA ou à une échelle plus large incluant l'ensemble de l'herpétofaune. Elles pourront également être mobilisées à des échelles plus locales en fonction des besoins des acteurs.